



COMPTE-RENDU

**DE LA PRÉSIDENTE DU JURY
AU PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
ORGANISATEUR EN 2018
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE**

**en partenariat avec les Centres de Gestion
de la Région Nouvelle-Aquitaine**

I – LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	page 3
II – LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	page 3
A) L'épreuve écrite	page 3
1. Description de l'épreuve écrite	page 3
1.1. Sur la forme	page 3
1.2. Sur le fond	page 4
2. Analyse des résultats.....	page 4
3. Données statistiques sur les candidats présents	page 5
3.1. Le nombre de candidats inscrits, présents et le taux d'absence	page 5
3.2. L'origine géographique des candidats présents.....	page 5
3.3. Le niveau d'études des candidats présents	page 5
3.4. La préparation à l'examen professionnel des candidats présents.....	page 6
3.5. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats présents	page 6
3.6. Le nombre de présentation à l'examen professionnel	page 6
B) L'épreuve orale d'admission	Page 6
1. Description de l'épreuve orale d'admission	page 7
1.1. Sur la forme	page 7
1.2. Sur le fond	page 7
2. Analyse des résultats	page 9
III – LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS	page 10
1. L'origine géographique des candidats admis	page 10
2. Le niveau d'études des candidats admis	page 11
3. La préparation à l'examen professionnel des candidats admis	page 11
4. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats admis.....	page 11
5. Le nombre de présentation à l'examen professionnel	page 12
IV – LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR CETTE SESSION	page 12

I. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a organisé en 2018 l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe au titre de l'avancement de grade en partenariat avec les Centres de Gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cet examen professionnel comporte deux épreuves :

- une épreuve écrite affectée d'un coefficient 2,
- une épreuve orale affectée d'un coefficient 3.

La réglementation prévoit que :

- toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves (écrite ou orale) entraîne l'élimination du candidat,
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves (écrite + orale) est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants. En outre, il appartient au jury de **fixer le seuil d'admission**.

II. LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

A. L'ÉPREUVE ÉCRITE

1. Description de l'épreuve

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 22 mars 2018 à l'Espace LAULHÈRE à OLORON-SAINTE-MARIE. **103 candidats** se sont présentés à cette épreuve écrite sur 119 candidats inscrits.

1.1. Sur la forme

Elle consiste en "**une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions** incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de **documents succincts** remis au candidat, en **trois à cinq questions** appelant des **réponses brèves** ou **sous forme de tableaux** et destinées à **vérifier les capacités de compréhension** du candidat et son **aptitude à retranscrire les idées principales des documents**" (durée : une heure trente ; coefficient 2).

Le sujet a été élaboré par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres (79), également organisateur de cette opération au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il était composé de trois documents extraits d'une revue spécialisée et comportait cinq questions auxquelles devaient répondre les candidats en s'appuyant sur ces documents et sur leurs connaissances personnelles. Le barème appliqué était précisé pour chaque question.

Pour cette session 2018, le sujet est consultable sur le site www.cdg-64.fr – rubrique "concours et examens" puis "Comptes rendus et annales".

1.2 Sur le fond

Le candidat est évalué sur sa capacité à :

- comprendre et analyser les informations contenues dans les documents,
- retranscrire les idées principales des documents,
- exploiter les informations contenues dans les documents,
- mobiliser ses connaissances personnelles, le cas échéant,
- rédiger les réponses dans un style correct, avec une certaine vigilance quant à l'orthographe et la syntaxe,
- savoir gérer le temps : être organisé et méthodique afin d'avoir le temps d'exploiter tous les documents et de répondre à toutes les questions.

2. Analyse des résultats

Les correcteurs, après avoir souligné que le sujet était très accessible, font part des observations suivantes :

- les quatre premières questions ne comportaient aucune difficulté : les réponses se trouvant dans les documents du dossier, les candidats ont pu obtenir des points facilement ;
- la question 5 exigeait, quant à elle, une réponse à la fois sur le fond et sur la forme puisque les candidats devaient s'appuyer sur leur expérience professionnelle et formuler leur réponse sous forme de tableau. Elle était notée sur huit points et faisait référence à leur cœur de métier.

Globalement, les correcteurs précisent que les candidats :

- possèdent un niveau correct sur le plan orthographique et syntaxique,
- ont su exploiter les documents pour répondre aux quatre premières questions,
- ont partiellement ou mal traité la question 5 :
 - les réponses apportées étaient insuffisamment argumentées et développées,
 - la consigne de réaliser un tableau n'a pas toujours été respectée,
- ont manqué de méthode et d'organisation pour traiter la question 5.

Les correcteurs estiment que cette question aurait mérité une plus grande attention de la part des candidats, notamment au vu de son barème de notation sur huit points.

Les correcteurs communiquent le bilan suivant :

Nombre de candidats	Notes éliminatoires	Note >5/20 et <10/20	Notes >= 10/20	Note la plus basse	Note la plus haute	MOYENNE
103	1	23	79	2,75	20	12,14/20

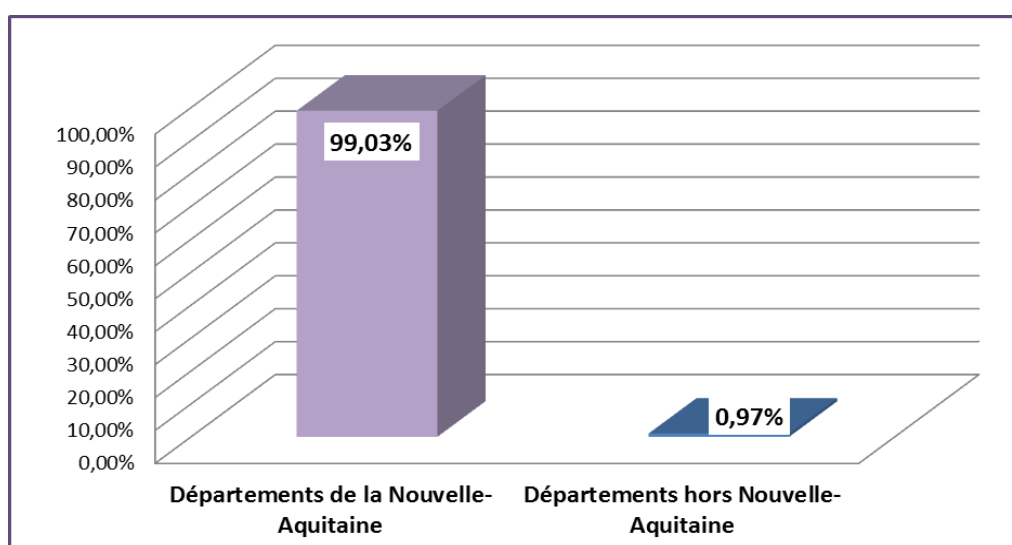
3. Données statistiques sur les candidats présents

Les statistiques présentées sont élaborées sur la base des éléments déclarés par les candidats au moment de leur inscription.

3.1 Le nombre de candidats inscrits, présents et le taux d'absence

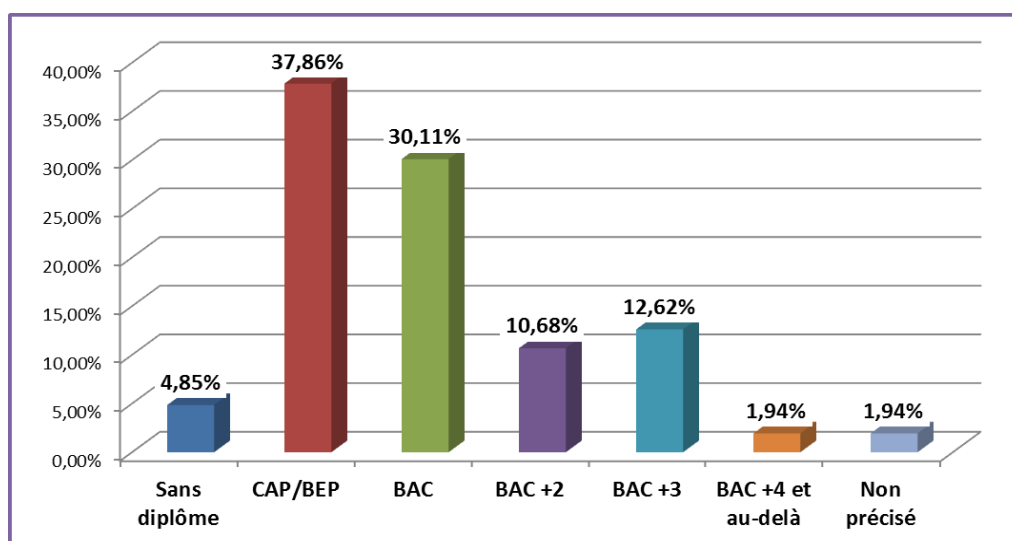
CANDIDATS INSCRITS	CANDIDATS PRÉSENTS	TAUX D'ABSENTS
119	103	13,45%

3.2 L'origine géographique des candidats présents



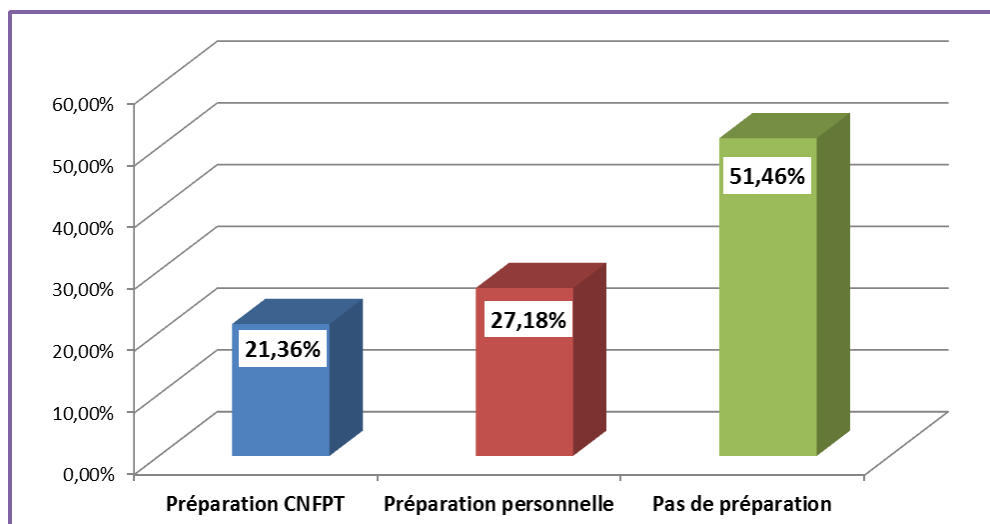
31,07 % de candidats sont issus du département 64

3.3 Le niveau d'études des candidats présents



55,35 % de candidats possèdent au moins un BAC.

3.4 La préparation à l'examen professionnel des candidats présents



48,54 % des candidats déclarent s'être **préparés aux épreuves**.

3.5 La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats présents

Hommes	21,36 %
Femmes	78,64 %
Moyenne d'âge	37 ans (de 24 ans à 58 ans)

3.6 Le nombre de présentation à l'examen professionnel

1 ^{ère} fois	90,29 %
1 fois	9,71 %

B. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les membres du jury se sont réunis le 1^{er} juin 2018 afin d'examiner les résultats de l'épreuve écrite. **Un seul candidat** a obtenu une note éliminatoire (note inférieure à 5/20). **102 candidats** ont donc été convoqués pour présenter l'épreuve orale d'admission.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée les **jeudi 21 et vendredi 22 juin 2018** au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques à PAU.

1. Description de l'épreuve orale d'admission

Elle consiste en "un **entretien** destiné à permettre **d'apprécier l'expérience professionnelle** du candidat, sa **motivation** et son **aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées**. Cet entretien débute par une **présentation par le candidat de son expérience professionnelle** sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et **suivie d'une conversation**. Ce document est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve" (Durée : quinze minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé – coefficient 3).

1.1. Sur la forme

Cette épreuve, d'une durée totale de quinze minutes, est composée de deux phases **réparties réglementairement comme suit** :

- **cinq minutes au plus pour l'exposé** du candidat sur son expérience professionnelle,
- **dix minutes de conversation** sous forme de questions/réponses pour "**apprécier** l'expérience professionnelle du candidat, sa **motivation** et son **aptitude à exercer les missions** qui lui seront confiées".

1.2. Sur le fond

Partie "Exposé" :

L'exposé doit permettre au candidat de **présenter son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel fourni lors de son inscription à l'examen et remis au jury préalablement à cette épreuve**. Ce document n'est ni noté, ni évalué en tant que tel mais il constitue pour le jury un outil de suivi de l'exposé et d'aide à la conduite de l'entretien.

Le candidat doit :

- **rendre compte de son expérience professionnelle** acquise dans la Fonction Publique et/ou dans le secteur privé, auprès de publics variés, au profit d'un ou plusieurs établissements,
- **valoriser les compétences acquises** au cours de son parcours professionnel,
- **dépasser la simple énumération** chronologique,
- **équilibrer ses propos** entre les différents points abordés au cours de l'exposé, notamment si le candidat choisit aussi de rendre compte de sa formation (initiale, continue, stage),
- **respecter le temps imparti** de 5 minutes (un exposé trop long ou, à l'inverse, trop court est pénalisé).

Partie "Conversation" :

Le candidat est évalué sur :

- **son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois**, en balayant les domaines suivants :
 - **connaissance des missions d'un adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe** : les secteurs d'intervention, les différents types de postes, le niveau de responsabilité et d'expertise, le positionnement par rapport aux supérieurs hiérarchiques, aux élus...
 - **connaissances réglementaires et techniques liées au domaine d'activité** :
 - connaissances réglementaires** : le cadre législatif, les dispositifs, les notions essentielles d'hygiène et de sécurité, les politiques publiques...
 - connaissances techniques** : notions de base sur les méthodes et moyens pédagogiques dans le cadre d'activités de l'animation, le projet éducatif et pédagogique, les techniques d'accueil, les techniques et outils de communication écrite et orale...

- **connaissance de l'environnement professionnel** : au-delà de ses connaissances théoriques, et même si l'intitulé réglementaire ne le prévoit pas clairement, l'aptitude du candidat à exercer les missions d'un adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe suppose qu'il connaisse son environnement professionnel : les **grands principes de la Fonction Publique Territoriale** (sens du service public, droits et obligations des fonctionnaires...), le **fonctionnement des collectivités territoriales** (structures, organisation, organes délibérants...),

- **connaissance des relations fonctionnelles** :

en interne avec l'autorité territoriale au sein de la structure, au sein du service,

en externe avec les autres acteurs de la filière animation : les institutions, les partenaires, les acteurs locaux (culturels, sportifs...), les différents publics accueillis, les usagers....

- **sa motivation à exercer les missions d'un adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe** : le candidat devra démontrer qu'il est réellement motivé et prêt à exercer les responsabilités qui lui seront confiées, qu'il dispose d'un réel potentiel pour prétendre à cet avancement de grade, au travers de :
 - **sa projection** dans ses futures fonctions d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe,
 - **sa préparation** à l'examen professionnel, sa volonté de suivre des formations d'initiation ou de perfectionnement dans des domaines particuliers...,
 - **sa sensibilisation** aux questions d'actualité...

Les questions pouvaient porter sur les thèmes suivants (ces thèmes sont donnés à titre indicatif et ne sauraient constituer un programme réglementaire dont le candidat pourrait se prévaloir) :

- Appréhension des différents publics (adultes, enfants, adolescents, personnes âgées)
 - l'accueil des différents publics (enfants, adolescents, personnes handicapées),
 - la prise en compte de la différence,
 - la protection de l'enfance,
 - la maltraitance...
- Connaissance de l'environnement professionnel immédiat
 - les partenariats,
 - l'environnement institutionnel proche,
 - l'environnement réglementaire,
 - le travail en équipe,
 - le périscolaire...
- Notions essentielles d'hygiène et de sécurité
 - les attitudes à risques,
 - la prévention,
 - les connaissances en matière d'hygiène et de sécurité...
- Connaissance des principales techniques d'animation
 - la spécificité de l'animation des quartiers,
 - la médiation sociale,
 - les moments de la vie quotidienne,
 - les méthodes et moyens pédagogiques,
 - les activités éducatives et de loisirs...

2. Analyse des résultats

Pour la partie "Exposé" :

Les membres du jury constatent que, pour une grande majorité de candidats, les exposés sont insuffisamment préparés :

- les exposés sont trop courts et ne couvrent pas la durée réglementaire des cinq minutes,
- la présentation est floue, déstructurée et manque de sens. Par exemple, certains candidats savent exposer le déroulement et la mise en place d'activités sans parvenir à expliquer l'intérêt et le but de ces activités.

Les membres du jury ont cependant remarqué les efforts fournis par certains candidats pour :

- développer leurs missions de façon concise et précise,
- éviter une présentation trop "chronologique",
- mettre en relief certaines expériences professionnelles.

Les membres du jury conseillent aux candidats :

- d'utiliser la totalité des cinq minutes et de mieux gérer la durée de leur exposé par un entraînement chronométré (un exposé trop court donnera plus de temps aux membres du jury pour poser davantage de questions...),
- de mettre en avant les expériences les plus pertinentes (notamment pour les candidats avec des expériences multiples et diverses), étant précisé que le parcours professionnel complet est mentionné dans le document retraçant l'expérience professionnelle, examiné avant chaque interrogation.

Pour la partie "Conversation" :

Les membres du jury observent que les candidats :

- méconnaissent leur environnement territorial, ce qui est dommageable pour des candidats qui travaillent déjà en collectivité,
- ne maîtrisent pas les fondamentaux de la Fonction Publique Territoriale (notion de service public, droits et obligations des fonctionnaires...),
- n'ont pas su s'exprimer sur leur positionnement par rapport à l'élu,
- connaissent, par contre, l'organigramme de leur structure et leur positionnement au sein de celle-ci, en général.

Par ailleurs, les membres du jury ont été interpellé par le profil atypique de quelques candidats qui :

- n'ont pas suivi de formation initiale dans l'animation,
- ne maîtrisent pas les connaissances réglementaires et techniques liées au domaine d'activité,
- ne sont pas en relation avec les enfants,
- n'assurent pas de missions dans le domaine de l'animation : certains adjoints d'animation exercent des fonctions relevant plutôt de la filière administrative ou médico-sociale.

De fait, il a été difficile d'une part, pour les membres du jury, d'apprécier l'aptitude de ces candidats à exercer les missions d'un adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe et, d'autre part pour les candidats, de démontrer leur réelle motivation à exercer les missions qui leur seront confiées et leur potentiel pour prétendre à cet avancement de grade.

Les membres du jury communiquent le bilan suivant :

Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	Notes éliminatoires	Note >5/20 et <10/20	Notes >= 10/20	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne /20	Seuil d'admission
96	2	23	71	3	19	12	10/20

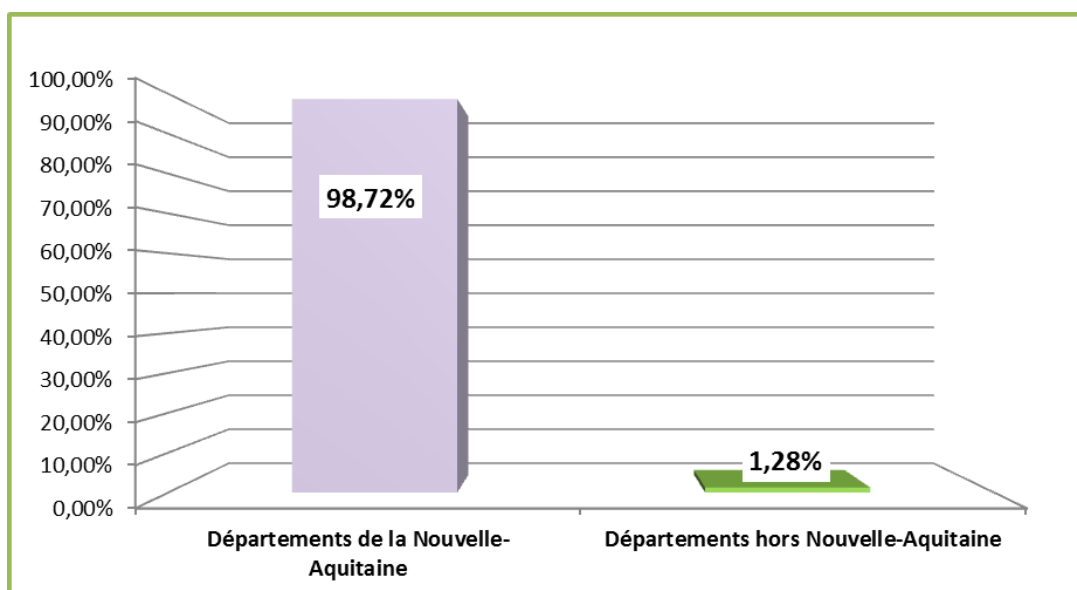
III. LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

À l'issue des délibérations du jury du vendredi 22 juin 2018 :

- **24 candidats** n'ont pas été admis à cet examen professionnel (soit 23,53 %) :
 - 16 candidats ont eu une moyenne générale inférieure à 10/20,
 - 8 candidats ont été éliminés (deux candidats ont obtenu une note inférieure à 5/20, six candidats ne sont pas présentés à l'épreuve orale),
- **78 candidats** (soit 76,47 %) ont été déclarés admis avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

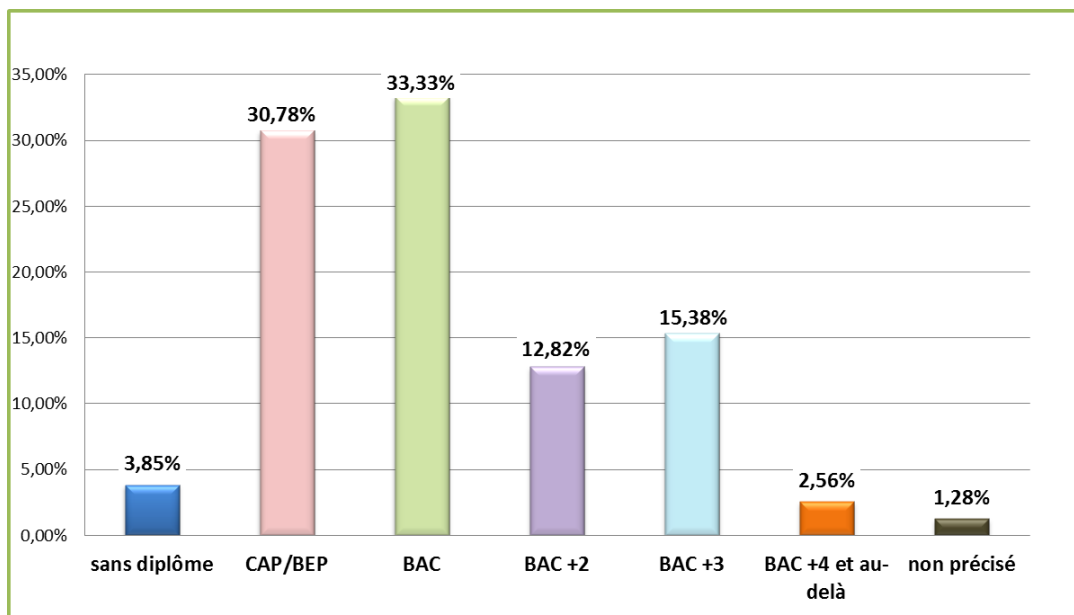
Ci-dessous, des éléments statistiques concernant les **candidats admis**.

1. L'origine géographique des candidats admis



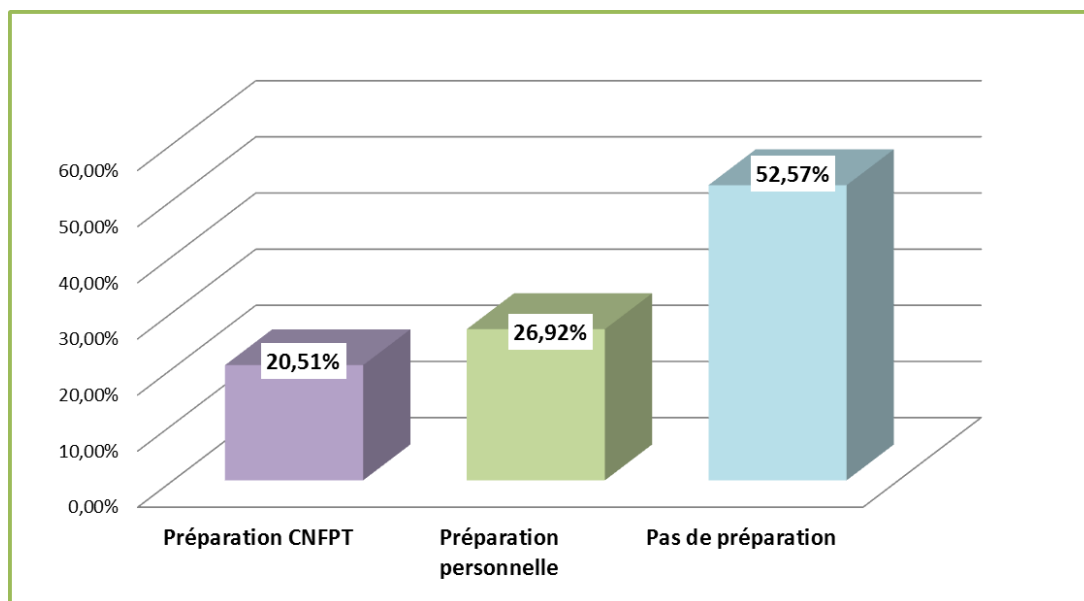
25,64 % des candidats admis sont issus du département des Pyrénées-Atlantiques

2. Le niveau d'études des candidats admis



64,10 % des candidats admis possèdent au moins un BAC

3. La préparation à l'examen professionnel des candidats admis



4. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats admis

Homme	23,08 %
Femme	76,92 %
Moyenne d'âge	36 ans (de 24 ans à 57 ans)

5. Le nombre de présentation à l'examen professionnel

1 ^{ère} fois	89,74 %
1 fois	10,26 %

IV. LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR CETTE SESSION

	ANNÉE 2018
Centres de Gestion partenaires	CDG Région Nouvelle-Aquitaine
Nombre de candidats inscrits	119
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	103
Taux d'absents à l'épreuve écrite	13,45 %
Nombre de candidats éliminés à l'issue de l'épreuve écrite	1
Nombre de candidats autorisés à présenter l'épreuve orale	102
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	96
Moyenne des candidats à l'épreuve orale	12,08/20
Seuil d'admission	50/100 (10/20)
Nombre de candidats admis	78

Le présent compte-rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.
